



OBSERVER
PARTAGER
AGIR

Le Billet de l'Europe de Nicole VAUCHERET

L'Europe : Qui dit quoi ? Qui fait quoi ?

" L'Europe, quel numéro de téléphone ? " C'est la fameuse phrase utilisée en 1970 par Henry Kissinger (ancien secrétaire d'Etat américain) pour critiquer le manque de cohésion et de visibilité de l'Union européenne sur la scène internationale.

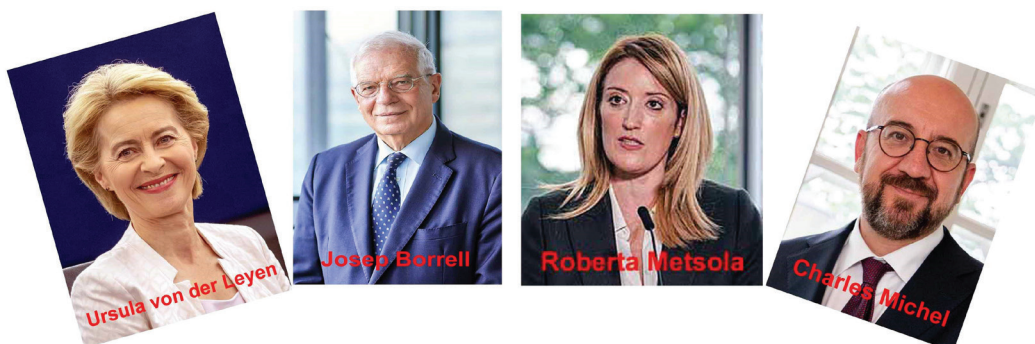
Récemment les médias se sont fait l'écho d'un imbroglio concernant l'aide humanitaire de l'UE à la Palestine. Dans un premier temps, le commissaire européen chargé du voisinage et de l'élargissement, Oliver Varhelyi, avait annoncé que l'Union devait interrompre ses versements d'aide au développement à la Palestine à la suite des attaques terroristes du Hamas sur le sol israélien. Quelle compétence ce commissaire hongrois avait-il pour faire une telle déclaration qui ne relevait pas de ses attributions ? Aucune ! Les médias qui ont épinglé cette déclaration auraient dû le savoir !

Qui avait compétence pour prendre une telle décision ? Le Conseil européen ! Assez vite, l'Espagne, le Portugal, l'Irlande, la Belgique et le Luxembourg ont fait connaître leur désaccord, soulignant leur engagement de longue date en faveur de l'aide humanitaire en Palestine. Mais l'aide humanitaire ce n'est pas l'aide au développement. S'ils ne s'étaient pas précipités pour faire l'amalgame, les media auraient pu le savoir !

Rapidement, l'Union européenne a établi un pont humanitaire avec la mise en place de plusieurs vols vers l'Égypte pour livrer aux organisations humanitaires sur le terrain à Gaza des fournitures de première nécessité, notamment des abris, des médicaments et des kits d'hygiène. Après, le blocus entre l'Égypte et Gaza, c'est une autre affaire...

Lorsque Ursula von der Leyen, s'est rendue en Israël le 13 octobre, accompagnant Roberta Metsola, la présidente du Parlement européen, elle a essuyé des critiques dont celles de l'eurodéputée Renew Nathalie Loiseau qui a souligné que la présidente de la Commission n'a pas la charge de la politique étrangère de l'Europe, car celle-ci relève du haut Représentant à la Politique extérieure et de sécurité commune, l'espagnol Josep Borell. Nathalie Loiseau avait raison !

A l'occasion d'un déplacement d'Ursula von der Leyen en Ukraine, l'eurodéputé social-démocrate Raphaël Glucksmann avait déclaré : « elle a réussi à incarner l'Europe dans un temps de guerre et ce n'est pas une mince chose ».





OBSERVER
PARTAGER
AGIR

Faut-il qu'une personne « incarne » l'Europe ? C'est une question qui a été posée lors de l'atelier sur l'Europe tenu au FIAP le 30 septembre.

Le Conseil européen composé des chefs d'Etat et de gouvernement des 27 pays se réunit à Bruxelles les 26 et 27 octobre, avec Charles Michel. Celui-ci restera président du Conseil européen jusqu'aux prochaines élections de juin 2024, qui se tiendront sous la présidence de la Belgique, après la présidence actuelle de l'Espagne. Les postes importants seront redéfinis à l'automne 2024, sous présidence hongroise (présidence tournante tous les 6 mois).

Quand on comprend qui fait quoi dans les institutions européennes, on comprend mieux qui a compétence pour parler sur quoi. La construction démocratique de l'Union Européenne s'est construite depuis près de 75 ans (déclaration Schuman de 1950). Elle est la suite de compromis, d'acceptations et de rejets de la part des gouvernements nationaux, des parlements nationaux et parfois des citoyens via des référendums, qui ont abouti à doter une entité supra-nationale du pouvoir de faire ensemble à une échelle supérieure ce qu'ils faisaient moins bien chacun tout seul.

Le principe de subsidiarité légitime l'intervention de l'Union si les objectifs d'une action ne peuvent pas être réalisés de manière suffisante par les États membres, mais peuvent mieux l'être au niveau de l'Union, «en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée».

Si les dictatures sont «incarnées», dans une démocratie les différents rôles sont définis par l'état de droit. « Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ».

Ensemble, pour faire quoi ? C'est ce que détermineront les votes des citoyens lorsqu'ils seront appelés aux urnes en juin 2024. Ils choisiront la majorité européenne qui engagera des politiques pour cinq ans ainsi que les personnes qui seront chargées de les mettre en œuvre.

